

Année universitaire 2013 EN NOUVELLE-CALEDONIE

DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT



Préparez votre connexion

Revenu Brut global de l'avis fiscal 2011 de vos parents (en euro) :

- Votre numéro INE ou BEA (figurant sur la carte d'étudiant ou la confirmation d'inscription au bac) :

- Choisissez un mot de passe (8 caractères maximum) :



Connectez-vous

Entre le 6 août et le 5 octobre 2012

Connectez-vous à l'adresse <https://dse.orion.education.fr/depot> avant le 5 octobre 2012 et saisissez votre dossier. En fin de saisie, notez et conservez soigneusement :

- votre numéro de dossier

- votre code connexion

- la date de votre saisie



Le dossier papier

Pour les premières demandes, le dossier social étudiant vous sera transmis par le Vice-Rectorat. Vous devrez le compléter et le rendre à votre établissement.

Pour les dossiers de renouvellement, vous recevrez en retour votre dossier par voie électronique. Vous devrez l'imprimer et le compléter, le signer et le renvoyer dans les 8 jours auprès de votre l'établissement où vous êtes actuellement scolarisé, en joignant les pièces justificatives demandées.



La réponse

Dès son retour au Vice-Rectorat, votre dossier sera instruit et vous aurez une réponse de principe (consultable sur le site internet du CNOUS). Pour le logement, vous recevrez une information sur la suite donnée à votre demande par la maison de l'étudiant de la Nouvelle-Calédonie : renouvellement, rejet ou en attente de décision.

La réponse définitive d'attribution de bourse sera donnée après les mouvements d'affectation qui se déroulent de décembre à mars.